

CENTRE DE GESTION DU DOUBS
LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2022
APRES REUSSITE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS,

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 30, 33-5, et 39,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que 8 nominations au titre de la promotion interne sont intervenues dans le grade d'agent de maîtrise dans les communes affiliées au Centre de Gestion, permettant 4 inscriptions sur liste d'aptitude suite à examen professionnel,

Vu l'arrêté n°210126 du 12/03/2021 visé le 17/03/2021 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant que les intéressés ont satisfait à l'examen professionnel,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application du 1° de l'article 39 de la loi précitée, la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit :

LELEU Sandra
PEQUIGNOT David
PERRIGOT Angélique
THIEBAULT Frédéric

Cette liste prend effet au 01/01/2022.

ARTICLE 2 : La présente liste sera transmise à :

- Monsieur le Préfet et Messieurs les Sous-Préfets,
- Tous les Centres de Gestion,
- Toutes les collectivités du Département,

ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à MONTBELIARD, le 15 décembre 2021

